

REGLEMENTATION DES AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES

MISSIONS LOGEMENT - CADRE DE VIE



♥ PRET D'EQUIPEMENT AUX FAMILLES - RECYCLERIE

Décision Commission d'Action Sociale du 2025 Décision du Conseil d'Administration du mars 2025

Des **prêts sans intérêt** peuvent être consentis aux familles allocataires de la CAF pour leur permettre l'acquisition d'articles ménagers et mobiliers à coût modéré en partenariat avec certaines recycleries du département de la Vendée.

Cette aide a ainsi vocation à soutenir les familles dans l'amélioration de leurs conditions de logement et leur cadre de vie, lesquels sont facteurs d'émancipation et d'insertion.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Percevoir une prestation familiale ou avoir au moins un enfant de moins de 20 ans à charge « au sens des prestations familiales ».
- Le parent avec enfants en résidence alternée ou exerçant un droit d'hébergement peut bénéficier de ce prêt.
- Avoir un quotient familial inférieur à 800 €.
- Ne pas avoir un prêt de même nature en cours de remboursement.
- Les allocataires ayant un dossier de surendettement ne peuvent pas bénéficier d'un prêt (sauf si une Procédure de Rétablissement Personnel a été validée).
- Utiliser ce prêt dans l'une des recycleries suivantes: La Recyclerie Cœur Vendée, l'Ecocyclerie Recyc'la Vie
 Challans et Soullans, La Ressourcerie Solidaire St Vincent de Paul, Recyclerie de Vendée Grand Littoral,
 Emmaüs Les Essarts, Vairé, St Michel le Cloucq coordonnées page suivante.

NATURE DES ARTICLES

- Tout article nécessaire à l'équipement du logement :
 - o Mobilier : table, chaises, buffet, lit, meuble de rangement, canapé, bureau.
 - Electroménager : lave-linge, appareil de cuisson, réfrigérateur, réfrigérateur-congélateur, congélateur, lave-vaisselle, lave-linge séchant, sèche-linge, aspirateur, petit électro-ménager de cuisine.
 - o Petit équipement : linge de maison, vaisselle.
 - o Tech: ordinateur, tablette, imprimante.
- Les articles de décoration, jeux et loisirs et articles de puériculture en sont exclus.

Sont également pris en charge :

- les frais de livraison uniquement en cas de famille monoparentale pour 50€ maximum;
- la taxe éco-recyclage.



MONTANT DU PRÊT ET MODALITÉS

Le prêt est fixé à 100 % du montant des articles, dans la limite de 500 €.

Le prêt est remboursable par mensualités de **23** €, retenues sur les prestations familiales, à partir du 2^{ème} mois qui suit le paiement.

Ces prêts sont réservés aux familles ayant de faibles ressources, sous réserve que l'achat envisagé ne déséquilibre pas le budget familial. La CAF se réserve ainsi le droit de refuser le prêt si celui-ci risque d'entraîner une situation d'endettement.

FORMALITÉS

- Retourner le formulaire de "Demande de prêt d'équipement aux familles" : cf Annexe 8 de la réglementation globale et disponible sur le caf.fr.
- A réception, le service étudie le dossier et le cas échéant, envoie à l'allocataire une notification de prédécision et un contrat pré-rempli.
- L'allocataire se rend dans l'une des recycleries partenaires, muni de la notification de pré-décision et du contrat de prêt, choisit ses articles conformément aux dispositions prévues par la réglementation et complète avec la recyclerie le contrat : montant exact du prêt, des mensualités et de la durée du remboursement. La recyclerie s'assure de la complétude du dossier (signature(s) du contrat de prêt notamment). L'allocataire s'acquitte des éventuels surplus non pris en charge par la réglementation.
- Le montant du prêt est versé au à la recyclerie, à réception du contrat signé et de la facture.
- Un circuit privilégié entre les recycleries partenaires et la Caf est mis en place pour faciliter les démarches des allocataires.
- L'allocataire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la pré-décision pour effectuer ses démarches. A l'expiration de ce délai, l'aide est annulée.
- Pour les parents dits « non-gardiens » (voir page concernant les Bénéficiaires des aides financières aux familles de la réglementation globale), un justificatif complémentaire peut être requis (jugement, attestation sur l'honneur, etc...).

La Recyclerie Cœur Vendée	Ecocyclerie Recy'cla Vie Challans	Ecocyclerie Recy'cla Vie Soullans
47 Bd de l'Industrie	5 Rue Gustave Eiffel	10 Rue des Acacias
LA ROCHE SUR YON	CHALLANS	SOULLANS
T// 00 54 40 50 00	T/1 00 54 00 57 00	T/1 00 70 57 00 04
Tél : 02 51 48 58 22	Tél : 02 51 22 67 82	Tél : 09 73 67 22 31

Ressourcerie Solidaire St Vincent de	Recyclerie de Vendée Grand Littoral	Emmaüs Les Essarts
Paul	301 rue du Maréchal Ferrant	Le Bois Jaulin
13 Rue Albert Kastler	ZI du Pâtis 1	LES ESSARTS EN BOCAGE
LES SABLES D'OLONNE	TALMONT SAINT HILAIRE	
		Tél : 02 51 06 06 85
Tél : 06 14 95 33 47	Tél : 02 51 96 21 68	

Emmaüs Vairé	Emmaüs St Michel Le Cloucq	
4 La Forterie	24 Rue de la Meilleraie	
VAIRE	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Tél : 02 51 06 06 85	Tél : 02 51 51 01 10	

RAPPEL : Toute fausse déclaration est passible de poursuites judiciaires Les aides financières CAF sont accordées dans la limite des crédits disponibles.

